

# Une initiative du Fonds ISAJH en collaboration avec l'Association Bruxelloise pour le Bien-Être au Travail – ABBET



ASSOCIATION  
BRUXELLOISE  
POUR LE BIEN-ÊTRE  
AU TRAVAIL **ABBET**

**Le bien-être au travail  
... aussi chez vous !**

Actions **2020** en faveur  
du bien-être au travail  
pour les associations CoCoF des secteurs :

- ✓ Maisons d'accueil pour adultes ou familles en difficulté
- ✓ Aide aux personnes handicapées



# Le Fonds ISAJH en collaboration avec l'Asbl ABBET vous propose les actions suivantes :

## A. Formations liées au bien-être au travail

Les thématiques du bien-être sont multiples et les formations sont ouvertes à tous : gestion du stress, prévention et gestion des conflits, prévention incendie, hygiène, secourisme, prévention des lombalgies, etc. Ces formations peuvent être suivies *individuellement* ou dans certains cas, organisées *collectivement sur site* à la demande d'une association.

Il est également possible de suivre les formations de base et les recyclages concernant les acteurs clés du bien-être au travail :

- Conseiller en prévention. La formation de 40 heures permet de mieux comprendre les fondements et les obligations relatives à la Loi sur le bien-être au travail. Elle apporte un regard éclairé sur la fonction de conseiller en prévention.
- Personne de confiance. La formation de 5 jours aborde le cadre légal, les différents risques psychosociaux au travail, leur dynamique et les techniques d'intervention les plus indiquées.
- Secouriste. La formation de 3 jours permet d'appliquer les règles essentielles d'intervention concernant les premiers secours (sécurité, bilan des fonctions vitales, appel 112 et premiers soins).
- Equipier de première intervention de lutte contre l'incendie. La formation d'1 jour permet d'apprendre à agir efficacement en cas de début d'incendie.

✓ Les formations individuelles seront suivies, de préférence, via le catalogue FORMAPEF. Pour les formations de base de conseiller en prévention suivies en dehors du catalogue FORMAPEF, une intervention plafonnée à 125€ par jour et par personne est possible ; ceci concerne la formation de base et les recyclages.

✓ Les formations collectives sont plafonnées à 600€/jour (entre 4 et 7 participants) et 950€/jour (si au moins 8 participants). Le financement est de 5 jours maximum.

Possibilité également de recourir à l'enseignement de Promotion sociale à partir de 6 participants (formations de 1 à 5 jours).

## B. Accompagnement d'équipe

Il s'agit de financer une action réalisée en équipe en vue de travailler une thématique en lien avec le bien-être au travail.

Exemple : prévention des TMS, prévention incendie, supervision institutionnelle, prévention de l'absentéisme, système d'évaluation, gouvernance, etc.

✓ L'intervention est de max 100€ par heure et est plafonnée à 15 heures si 4 à 7 participants, 20 heures si 8 à 11 participants et 30 h à partir de 12 participants. Les participants doivent être salariés.

## C. Analyses de risques

L'ABBET réalise pour les associations des analyses des risques globaux, psychosociaux, de poste de travail et des **analyses de risques incendie**.

Des bourses sont disponibles pour ces actions lorsque l'ABBET n'est pas en mesure de les réaliser.

✓ L'intervention est de maximum 150€ par heure prestée dans l'institution avec un plafond de 1.500€ € à 3.000€ selon le nombre de travailleurs..

## D. Bilan de compétences

Un bilan de compétences est un accompagnement, choisi par le travailleur, permettant de faire le point sur sa vie professionnelle. Il a pour objectif d'analyser les compétences, les aptitudes, la motivation afin de (re)définir un projet professionnel ou de formation.

✓ **Accès sans frais (à certaines conditions)**

## E. Intervisions pour conseillers en prévention

Les Intervisions sont des lieux d'échanges où les conseillers en prévention pourront se retrouver entre eux, partager leurs difficultés et leurs expériences en présence d'un spécialiste du bien-être au travail. Exercices, mises en situation, apports théoriques ou législatifs seront autant de possibilités pour enrichir et questionner sa pratique.

- ✓ **Accès sans frais**
- ✓ **Programmation : voir FORMAPEF**

## F. Embauche complémentaire pour conseiller en prévention et personne de confiance

Toute organisation, quelle que soit sa taille, est tenue de créer un service interne de prévention et de protection au travail (SIPP) et de désigner un conseiller en prévention. Pour accomplir au mieux son travail, le conseiller en prévention manque souvent de temps. L'embauche complémentaire permet de financer 2 à 6 heures par semaine selon le nombre de travailleurs. L'action commence en 2020 et dure 24 mois.

Même si la désignation d'une personne de confiance n'est pas obligatoire, elle est recommandée. La personne de confiance est en effet un premier interlocuteur aisément accessible pour les personnes qui ont un souci psychosocial au travail. L'embauche complémentaire permet de financer 2 à 4 heures par semaine selon le nombre de travailleurs. L'action commence en 2020 et dure 24 mois.

- ✓ **Pour plus d'infos : voir dossier de candidature**

## H. Matériel

Il est par ailleurs possible d'acheter du matériel de prévention. Celui-ci devra améliorer la prévention de la santé ou la sécurité en raison d'obligations légales ou sur base d'une analyse de risques (hors autres possibilités de financement).

- ✓ **Pour plus d'infos : voir dossier de candidature**

## Modalités d'inscription / de demande

### ✓ Pour les formations liées au bien-être au travail et les interventions pour les conseillers en prévention:

Via le « Formulaire spécifique ABBET /COCOF » téléchargeable sur le site de l'Apef [www.apefasbl.org/formapef](http://www.apefasbl.org/formapef). Dans le cas d'une formation hors catalogue FORMAPEF, veuillez contacter le Fonds ISAJH.

### ✓ Pour le bilan de compétences :

Via le « Formulaire de demande » téléchargeable sur le site [www.bilandecompetences.be](http://www.bilandecompetences.be)

Ces actions se déroulent sur l'année 2020

### ✓ Pour les demandes de bourses :

Embauche complémentaire à la fonction de conseiller en prévention ou personne de confiance, Accompagnement d'équipe, Analyse de risques, Achat de matériel de prévention :

Des « Formulaires de demande » sont téléchargeables sur le site du Fonds ISAJH

[www.isajh.org](http://www.isajh.org)

La demande doit être introduite au moins un mois avant le début de l'action  
Celle-ci est à adresser au Fonds.

## Informations et documents complémentaires

bourses : 1er novembre 2020

### ✓ Catalogue FORMAPEF 2020

Sur le site de l'APEF [www.apefasbl.org/formapef](http://www.apefasbl.org/formapef)

### ✓ Notes d'information sur l'embauche compensatoire complémentaire pour le conseiller en prévention ou la personne de confiance

Sur le site du Fonds ISAJH [www.isajh.org](http://www.isajh.org)

### ✓ Brochure bilan de compétences et présentation détaillée des opérateurs

Sur le site du projet bilan de compétences : [www.bilandecompetences.be](http://www.bilandecompetences.be)

## Des questions pour introduire votre dossier ?

Cellule administrative du Fonds ISAJH

Tel : 02/227.61.51 - Mail : [info@isajh.org](mailto:info@isajh.org)

### Pour rappel :

L' Association Bruxelloise pour le Bien-Etre au Travail - l'ABBET, en partenariat avec l'Apef, peut vous aider :

- ✓ en rencontrant les équipes pour évaluer leurs attentes en matière de bien-être au travail
- ✓ en effectuant des analyses de risques de manière participative
- ✓ en accompagnant les associations dans leurs plans de prévention annuel et global
- ✓ en orientant les équipes vers les possibilités de soutien de la part des Fonds sociaux
- ✓ en organisant des échanges de bonnes pratiques (intervision) pour les conseillers en prévention, les personnes de confiance, les coordinateurs...
- ✓ en accompagnant des associations qui souhaitent mettre en place un service interne de prévention et de protection (SIPP) commun.

L' équipe de l'ABBET est à votre disposition :

Tel : 02/227.62.02 - Mail : [info@abbet.be](mailto:info@abbet.be)



ASSOCIATION BRUXELLOISE  
POUR LE BIEN-ÊTRE  
AU TRAVAIL ABBET

Square Saintelette 13 – 15  
1000 Bruxelles  
Tel : 02/227.62.02  
Fax : 02/227.59.79  
Mail : [info@abbet.be](mailto:info@abbet.be) Site :  
[www.abbet.be](http://www.abbet.be)



Square Saintelette 13 – 15  
1000 Bruxelles  
Tel : 02/227.61.51  
Fax : 02/227.59.79  
Mail : [info@isajh.org](mailto:info@isajh.org)  
Site : [www.isajh.org](http://www.isajh.org)